



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 109

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS ÉCOLE DE DESSIN – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que, par la délibération du 23 juin 2020, le conseil municipal a défini les tarifs des services municipaux en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2020.

La crise sanitaire due à la Covid-19 a empêché la tenue d'une partie des cours à l'école de dessin :

- Enfants : 21 semaines d'ouverture de l'école sur 31 semaines d'ouverture théorique
- Adultes : 14 semaines d'ouverture de l'école sur 31 semaines d'ouverture théorique

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'appliquer la facturation **pour l'année scolaire 2020-2021** comme suit :

- Pour les enfants de la commune de Naintré (gratuit à partir du 3^{ème} enfant) :
 - **45 euros** (au lieu de 66 €)
- Pour les enfants hors de la commune de Naintré (gratuit à partir du 3^{ème} enfant):
 - **61 euros** (au lieu de 90 €)

- Pour les adultes de la commune de Naintré :
 - **60 euros** (au lieu de 132 €)
- Pour les adultes hors commune de Naintré :
 - **81 euros** (au lieu de 180 €)

VU la délibération du 23 juin 2020 fixant les tarifs des services municipaux,
Considérant la fermeture de l'école de dessin durant la crise sanitaire liée à la Covid-19,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve la facturation telle que présentée ci-dessus de l'école de dessin pour l'année scolaire 2020-2021,

-charge M. le Maire de leur application.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

